

Les fonctions métropolitaines supérieures dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

faiblesses et potentiels

Le poids démographique de l'aire du SCoT Provence Méditerranée, 513.000 habitants en 1999, la place parmi les tous premiers ensembles urbains français. Mais d'autres critères sont nécessaires pour mieux juger du positionnement de ce territoire dans le concert des métropoles nationales. Le statut métropolitain se fonde, entre autres, sur la concentration de certaines fonctions que l'INSEE et la DATAR qualifient de « métropolitaines supérieures ».

Lors du recensement de 1999, le territoire du SCoT Provence Méditerranée comptait un peu plus de 8.000 emplois correspondant à cette notion (EMS), soit une part dans l'emploi total (172.000) relativement faible (4,7%) au regard de la moyenne des 40 premières aires urbaines, 11,2% (ou 8,0% sans Paris soit un déficit de 5.700 emplois).

Seules les aires urbaines du nord de la France, Béthune, Dunkerque, Douai-Lens ou Valenciennes font moins bien en ne dépassant pas 4%. L'ensemble des aires urbaines du grand quart sud-est de la France se place au dessus de la moyenne toulonnaise.

La croissance relativement forte de ce type d'emplois entre 1990 et 1999 (+ 1.200 soit une hausse de 18%) n'a pas suffi à faire progresser l'aire toulonnaise dans le classement des aires urbaines. Elle reste à la 36^e place alors qu'elle se situe au 14^e rang démographique dans ses contours SCoT (et au 10^{ème} rang dans la définition stricte d'aire urbaine).

Cette note se propose d'élucider les raisons de ce fort déficit de l'aire toulonnaise en fonctions métropolitaines supérieures et essaie d'identifier les pistes possibles d'un accroissement de cette offre.



Les EMS, part en 1999 et évolution entre 1990 et 1999



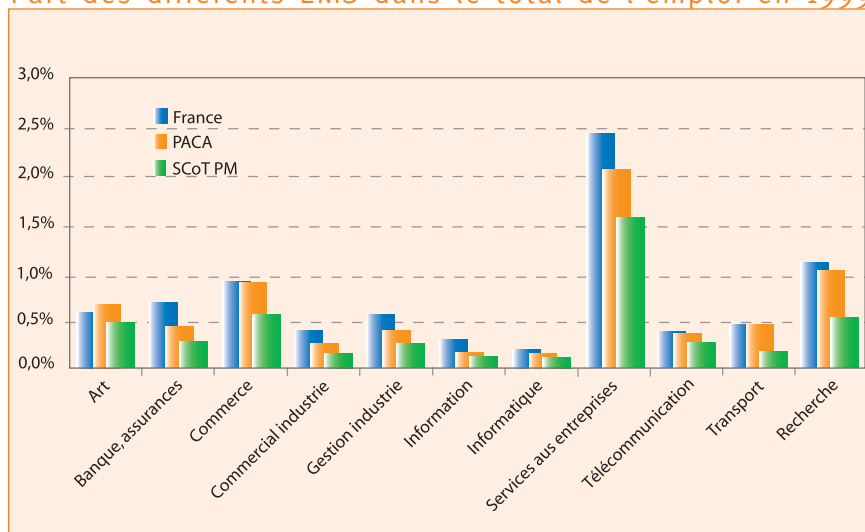
Un déficit de fonctions métropolitaines général à la région PACA...

Cette déconnexion entre importance démographique et niveau de fonctions métropolitaines supérieures se retrouve à Marseille-Aix et Nice, respectivement 3^e et 6^e aires urbaines de France en terme de volume de population mais 10^e et 11^e du point de vue du classement en EMS. Seule Avignon, 30^e aire urbaine française par sa taille, échappe à cette distorsion en se plaçant au 28^e rang par son taux d'EMS.

Plus généralement, la déficience de l'aire toulonnaise en EMS renvoie à la sous représentation générale de ces emplois en PACA comparativement à la moyenne nationale. En région, seuls les domaines des transports, des télécommunications, du commerce et, plus significativement, de l'art échappent à ce constat.

... mais des carences spécifiques dans l'aire toulonnaise

Part des différents EMS dans le total de l'emploi en 1999



Une économie résidentielle et touristique

Plus encore qu'en région PACA, les bases économiques de l'aire toulonnaise sont dépendantes des activités résidentielles et touristiques. Celles-ci sont peu demandeuses d'emplois fortement qualifiés et en particulier d'encadrement de haut niveau. Seule la sphère artistique (artisanat, métiers du spectacle...) semble favorisée par l'importance de l'accueil touristique. Dans une configuration économique un peu similaire, l'aire urbaine bayonnaise connaît un taux d'EMS inférieur (5,3%) aux niveaux des aires urbaines voisines de Bordeaux (8,7%) et de Pau (7,5%).

La proximité de Marseille

L'aire urbaine marseillaise concentre nombre de sièges sociaux et administratifs de PACA, ce qui entretient l'atonie particulière du tertiaire supérieur dans l'aire du SCoT. Par ailleurs, la capitale régionale réunit le premier port de France et un aéroport international, ce qui explique en partie la sous représentation des fonctions d'encadrement de haut niveau dans les transports et le commerce.

Enfin, le pôle universitaire d'Aix-Marseille capte nombre d'étudiants et chercheurs qui, en l'état actuel de l'offre universitaire toulonnaise, ne peuvent pas être accueillis dans l'aire du SCoT. Ce « désavantage compétitif » d'un voisinage avec une capitale régionale s'observe dans d'autres parties du territoire national, comme entre Nîmes et Montpellier, Douai-Lens et Lille, Saint-Nazaire et Nantes, Lorient et Rennes ou encore Mulhouse et Strasbourg.

EMS dans l'aire du SCoT en 1990 et 1999

Branche	effectif		% emploi total		évolution 90-99	
	1999	1990	1999	1990	1999	1990
Art	862	644	0,5%	0,4%	218	33,9%
Banque assurances	534	592	0,3%	0,4%	-58	-9,8%
Commerce	1 001	972	0,6%	0,6%	29	3,0%
Commercial industrie	232	120	0,1%	0,1%	112	93,3%
Gestion industrie	435	348	0,3%	0,2%	87	25,0%
Information	183	172	0,1%	0,1%	11	6,4%
Informatique	142	88	0,1%	0,1%	54	61,4%
Services	2 919	2 752	1,7%	1,7%	167	6,1%
Télécommunication	444	340	0,3%	0,2%	104	30,6%
Transport	274	220	0,2%	0,1%	54	24,5%
Recherche	992	572	0,6%	0,4%	420	73,4%
Total EMS	8 018	6 820	4,7%	4,2%	1 198	17,6%
Emploi total	171 318	161 390	100,0%	100,0%	9 928	6,2%

source INSEE recensements de 1990 et 1999.

La non prise en compte des activités liées à la Défense

Les 2.200 officiers recensés en 1999 soulignent le poids important de l'armée dans l'économie de l'aire du SCoT puisqu'ils forment 10% des emplois d'encadrement du territoire. Cependant, ils ne sont pas dénombrés dans les EMS du fait que la grille INSEE-DATAR vise à mesurer le rayonnement économique des territoires stricto sensu. La dimension de stratégie géopolitique n'y est donc pas incluse.

Néanmoins, la variété des composantes militaires présentes dans le territoire (de la Force d'Action Navale à la Direction du Service de Santé en passant par la Direction des Travaux Maritimes ou encore le Centre d'Instruction Navale) implique un impact non négligeable de l'armée, comme donneuse d'ordre, sur le tissu économique local, régional ou national, que ce soit dans la logistique, la gestion ou la recherche en lien avec l'armement et la construction navale.

Ce dernier secteur est une spécificité forte ce territoire : en 1999 près de 330 ingénieurs d'Etat civils y étaient recensés soit le quart du total national de cette catégorie, alors que l'aire du SCoT ne regroupe que 0,8% des emplois nationaux !

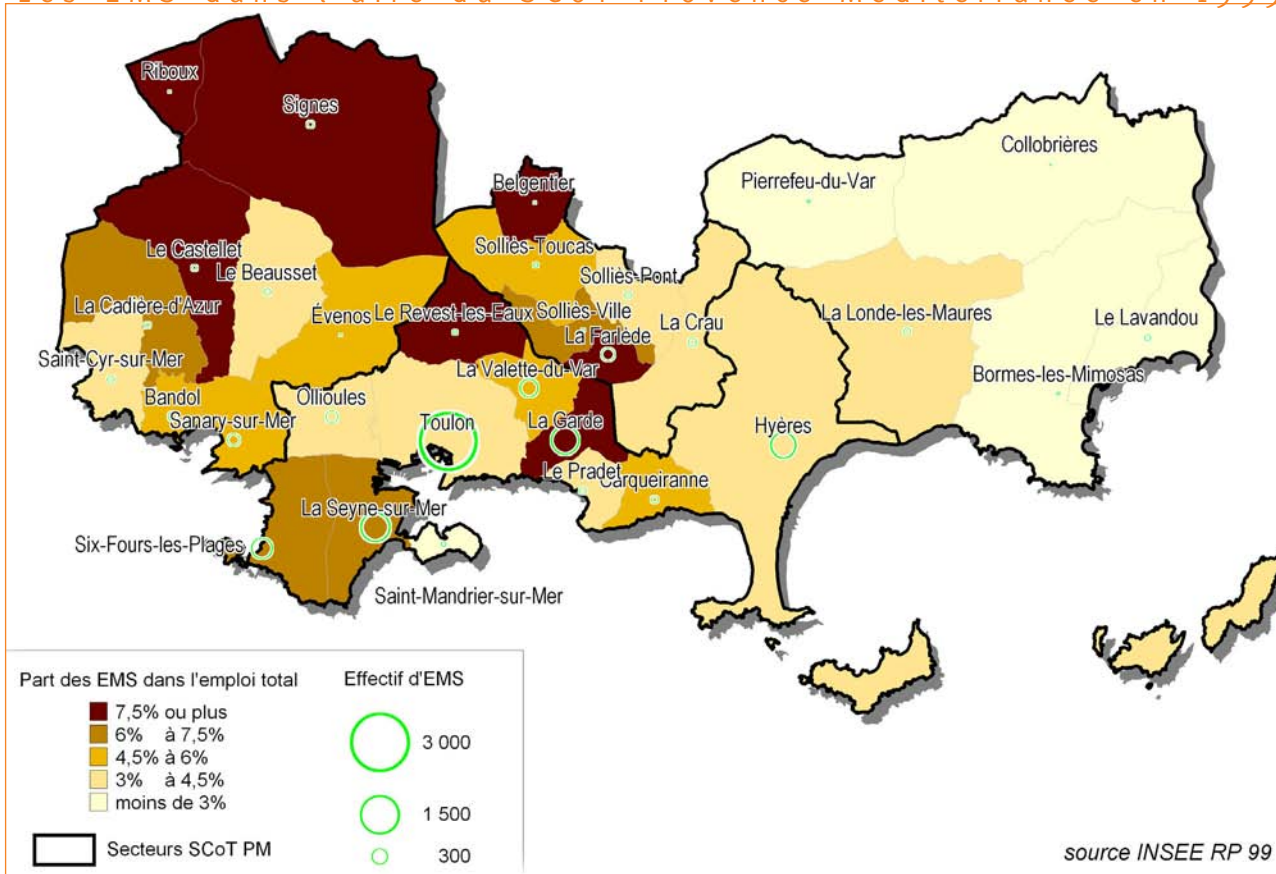
Ces cadres, en majorité de la DCN, ne sont pourtant pas inclus dans les EMS du fait qu'il s'agissait encore d'emploi public en 1999 (le statut de cette entreprise a changé en 2003). Quand bien même, la prise en compte de ces emplois ne ferait passer le taux des EMS que de 4,7% à 4,9% alors qu'elle ne change pas la moyenne des 40 premières aires urbaines françaises (11,2%).

Une répartition communale très contrastée

Le poids des emplois métropolitains supérieurs dans le tissu économique local est extrêmement variable selon les communes. Il s'échelonne de 1,3% à Saint-Mandrier-sur-Mer à 11,5% au Revest-les-Eaux. Plusieurs cas sont à distinguer :

- Des communes avec des taux élevés d'EMS mais un emploi total faible : le Revest-les-Eaux, le Castellet, Belgentier et dans une moindre mesure La Cadière-d'Azur, où ce sont les métiers artistiques (la présence du centre culturel « La Maison des Comoni » au Revest, l'artisanat d'art pour les autres) qui expliquent cette relative sur-représentation.
- Des communes avec des taux élevés d'EMS et un emploi total au moins égal à 1.000 en 1999 : Signes, La Farlède, La Garde et, avec un niveau moins élevé, Six-Fours et La Seyne-sur-Mer, où des emplois liés aux services aux entreprises, à l'industrie ou au commerce ont pu se développer grâce à l'existence de zones d'activités, avec un plus pour La Garde du fait de l'implantation de la plus grande partie de l'Université du Sud - Toulon Var.
- Des communes avec des taux faibles d'EMS qui se relient à une présence militaire importante (Toulon, Saint-Mandrier et Hyères).
- Des communes littorales touristiques (La Londe, Saint-Cyr, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou) ou ayant une vocation d'abord résidentielle (Pierrefeu, La Crau, Solliès-Pont, Le Bausset...) où le taux d'EMS est faible.

Les EMS dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée en 1999



Des supports locaux favorables aux EMS

La relative faiblesse du taux d'EMS à Hyères et Toulon doit se relativiser par le fait que ces deux communes concentrent 45% du total de ces emplois dans l'aire du SCoT. Le pôle Six-Fours/La Seyne/Ollioules en réunit 20% et le pôle La Valette/La Garde/La Farlède 18%. Ces huit communes réunissent 82% des EMS pour 75% de l'emploi total.

Néanmoins, l'analyse par commune souligne l'importance de sites dédiés à l'accueil de certaines activités industrielles ou tertiaires, comme à Signes ou sur le pôle de Toulon Est, pour ne citer que ces deux-là.

Dans un autre registre, les villages perchés de l'ouest toulonnais ou Belgentier, qui bénéficient du tourisme de fin de semaine en provenance de l'agglomération marseillaise (dont la proximité ici est plutôt un atout), peuvent accueillir des artisans d'art tout au long de l'année.

Par ailleurs, la présence d'institutions culturelles originales peut dynamiser l'attractivité de certaines petites communes et drainer en permanence un public touristique autant local qu'extérieur à l'aire toulonnaise.

Les leviers d'un renforcement des fonctions métropolitaines dans l'aire du SCoT

Une stratégie économique ciblée

L'accroissement significatif des fonctions métropolitaines supérieures dans l'aire toulonnaise passe par le développement des filières d'excellence économiques spécifiques au territoire, une meilleure inscription dans les réseaux régionaux de compétitivité économique, et aussi un rattrapage dans les domaines où subsiste un retard important.



Parc d'activités de Signes.

Le pôle constitué par les industries et activités de recherche publiques et privées liées à la Défense constitue un des ces points d'appui spécifique. Le réseau d'entreprises autour des technologies marines et sous-marines est un autre axe d'excellence à conforter. Plusieurs démarches et projets s'articulent autour de ces pivots :

- le projet de pôle de compétitivité « mer, sécurité et sûreté, développement durable » qui mobilise les industriels et centres de recherche régionaux autour de DCN et vise à l'affirmation d'un secteur de compétitivité internationale dans le domaine de l'industrie et de la recherche civile et de défense liées à la mer ;
- la démarche technopolitaine engagée par la communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et inscrite dans son projet d'agglomération ;
- le rassemblement des collectivités locales à l'échelle du SCoT Provence Méditerranée pour le portage de la candidature à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR.

Côté tourisme, la confortation de la dimension métropolitaine du territoire du SCoT passe par le développement d'une offre permanente qui implique un travail sur les produits culturels, une stratégie de grands événements et un investissement sur le tourisme de congrès. Enfin, les carences les plus frappantes de l'aire toulonnaise, en EMS, banque-assurance, commerce et surtout services aux entreprises et recherche sont trop fortes pour ne pas justifier une réflexion spécifique.

AU[dat]

Parc Technopôle Var Matin
293 route de La Seyne-sur-Mer 83190 OLLIOULES
Tél. 04 94 62 20 71 - Fax 04 94 62 11 57 - audat@wanadoo.fr

Les publications de l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise
Président AUDAT : Robert Beneventi
Directeur de la publication : Daniel Droz-Vincent
Rédaction et cartographie : Marc Esponda
Mise en page : Marinavarró - Impression : Espace Numérique

Celle-ci peut s'orienter vers la recherche d'implantations significatives d'entreprises à l'image forte et vers le développement d'une offre tertiaire adaptée.

Une offre universitaire renforcée et élargie

La moitié des étudiants originaires de l'aire toulonnaise recensés en 1999 étudiaient en dehors de ce territoire, majoritairement sur le pôle Aix-Marseille. Deux objectifs doivent être assumés :

- doter l'aire toulonnaise d'une offre universitaire en rapport avec son rang démographique,
- stimuler les spécificités économiques du territoire par le renforcement ou la création de filières de formation scientifique de pointe.

Le redéploiement et l'agrandissement de l'Université, la création d'un Institut National Polytechnique sont les axes actuels de développement qui visent à terme l'accueil de 20.000 étudiants contre 12.000 actuellement. La réussite de ces projets permettrait la formation des cadres locaux dont le territoire a besoin pour répondre à ses ambitions économiques.

Un réseau lisible de sites

Ces stratégies doivent trouver leur assise territoriale dans des sites à la vocation clairement affichée. Le cas de Sophia-Antipolis est révélateur : les cinq communes sur lesquelles elle se situe regroupent 30% des EMS de l'aire urbaine niçoise pour seulement 15% de l'emploi total. De la même façon, la montée en puissance de Montpellier s'est appuyée sur trois sites emblématiques, le Parc du Millénaire, Agropolis et Euromédecine.

Des sites d'excellence existent déjà dans l'aire du SCoT - Brégaillon, le Mourillon ou encore Signes - dont les vocations, confirmées ou émergentes, sont à renforcer. Ils sont accompagnés par les pôles d'activités plus vastes de Toulon Est et Ouest sur lesquels une mise en cohérence des implantations est à imaginer. Mais ce réseau a besoin de se doter des aménités urbaines qui le consolidera dans son rôle de point d'appui : qualité des aménagements, accessibilité des sites, desserte en transports en commun ... Plus largement, la question de l'offre de logements et de services répondant aux besoins de la main d'œuvre est à étudier dans un contexte déjà tendu que seule une stratégie globale d'aménagement permettra d'assouplir.

Quelques évolutions récentes peuvent d'ores et déjà modifier la donne comme le changement de statut de la DCN et la forte croissance observée de l'emploi salarié privé dans les secteurs d'activité porteurs d'EMS (+10% entre 1999 et 2003 contre 8% pour les 40 premières aires urbaines hors Paris). Cependant, ces évolutions sont à valider par l'examen de la démographie des entreprises et de la qualification des emplois créés. L'objectif à terme reste tout de même d'atteindre un minimum de 16.000 EMS dans le territoire si l'on veut rattraper la moyenne des aires urbaines de taille comparable observée en 1999.

Bibliographie sommaire sur les EMS

Laurent LEVEQUE, Louis MAUREL, Michel SENELET :
"L'offre métropolitaine française vue par les emplois métropolitains supérieurs" FNAU/DATAR, octobre 2004
Jean LAGANIER : "Développement limité des emplois métropolitains supérieurs en PACA" Sud INSEE Essentiel n°56, février 2003
Philippe JULLIEN : "Onze fonctions pour qualifier les grandes villes" INSEE Première n°840, mars 2002.